

- LE CONTEXTE**
- Limites communales
 - Parcelles cadastrales
 - Bâtiments
 - Cimetières et lieux de culte (croix blanches)
 - Emprise du contournement de la RN2
- LE ZONAGE**
- Délimitation des zones
- LES SOUS-SECTEURS LIÉS A LA PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION**
- ...pi : zone située en secteur potentiellement inondable d'après l'étude de caractérisation des risques naturels de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe
- LES AUTRES ENJEUX LIÉS AUX RISQUES NATURELS ET A L'EAU**
- Zones à Dominante Humide du SDAGE Artois-Picardie
 - Axes de ruissellement pouvant entraîner des inondations
 - Talwegs
 - Zone d'accumulation
 - Enjeux potentiellement exposés au ruissellement

- LES Outils REGLEMENTAIRES**
- LES SECTEURS DE PROJET**
- Secteurs concernés par une Orientation Aménagement et de Programmation (voir dossier OAP)
 - Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
 - Emplacements réservés au titre de l'article L.151-41 du Code de l'urbanisme (voir liste en annexes)

- LES ELEMENTS PARTICIPANT A LA QUALITE DU CADRE DE VIE**
- Petit patrimoine protégé au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (voir fiche d'identification)
 - Linéaires de haies et alignement d'arbres identifiés au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme
 - Mares protégées au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme
 - Espaces Boisés Classés au titre de l'article L. 113-1 du Code de l'urbanisme
 - Prairies protégées au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme

- LES CHEMINEMENTS ET LES ACCES A PRESERVER**
- Accès à préserver au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme
 - Chemins identifiés au titre de l'article L. 151-38 du Code de l'urbanisme

- LES REGIMES SANITAIRES DES SITES AGRICOLES IDENTIFIES**
- Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
 - Régime Sanitaire Départemental




PLANCHE C - PRESCRIPTIONS - PLAN DE ZONAGE
Commune de Semousies

VERSION D'APPROBATION
DECEMBRE 2023

À titre d'information, et non requis dans les prescriptions sur le plan de zonage :
Le territoire de l'EPIC est concerné par une servitude de la responsabilité de travaux (cf. carte du BRGM).
Le territoire de l'EPIC est concerné par le risque naturel de mouvement de terrain lié au retrait-gonflement des sols argileux (aléa faible - cf. carte du BRGM).
Le territoire de l'EPIC est concerné par le risque sismique. Il est situé en zone de sismicité faible à modérée. Se reporter à la réglementation parasismique - décret n°2010-1255 du 22 octobre 2010.
Les communes d'Avesnes-sur-Helpe et de Marbaix sont concernées par le risque naturel et effondrement de cavités souterraines à risque non localisé.
La commune de Domplène-sur-Helpe est concernée par un risque d'effondrement liés aux fontaines (risque non localisé).
Le territoire de l'EPIC est concerné par le risque « engins de guerre » et le transport de matières dangereuses.
Points de vigilance sur les régimes sanitaires des sites agricoles :
Les régimes sanitaires des sites agricoles identifiés sont susceptibles d'évoluer dans le temps (changement de régime, évolution des bâtiments, création ou suppression de bâtiments, etc.). Le relevé a été effectué en 2019.
Ces informations n'ont pas été actualisées lors d'audits individuelles.
Les informations sont à l'échelle de l'ensemble de l'exploitation, et non offertes par site ; par exemple, si une exploitation est classée ICPE et qu'un des sites n'a pas de bûches, celui-ci sera quand même noté ICPE.
Ces informations sont donc à actualiser et à vérifier.


Vu pour être annexé à la délibération approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.
Fait à Avesnes-sur-Helpe,
Le président

ARRETE LE 20 décembre 2022
APPROUVE LE 18 décembre 2022



0 50 m

Sources : Limites communales OpenStreetMap; Cadastre France 2021; Occupation du sol OCS2D PPRG 2015; Outils réglementaires ADU - PMA 2021; Zonage ADU 2021; Risque PAC Etat 2017; Modification : A30 (décembre 2022)



LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Code	Número	Destination	Bénéficiaire	Surface en m²
SEM	1	Création d'un espace de loisirs et d'un accès	Commune de Semousies	10524